

Renseignements :

Auprès du président de l'association :

Sébastien SCHULTZ

Soirée : 03 69 30 14 39

Portable : 06 07 62 83 55

Les différentes formules de pêche :

Carte de pêche complète : 98 euros

Carte jeune : 30 euros

Carte découverte femme : 42 euros

Carte moins de 12 ans : 8 euros

Carte URNE : 114 euros

Formule « vacances » :

Carte journalière : 21 euros

Carte hebdomadaire : 36,50 euros

Acquisition cartes de pêche :

Auprès du secrétaire de l'association :

Patrick REINBOLD

Soirée : 03 88 85 35 32

Portable : 06 86 20 59 69

Par internet :

<http://cartedepeche.fr>

AAPPMA ARTOLSHEIM

LA PECHE DANS LA COMMUNE

ET AUX ALENTOURS

ARTOLSHEIM est l'un des villages qui compose la Communauté des Communes du Ried de Marckolsheim.

Ce petit guide s'adresse aux visiteurs du village et des alentours, intéressés par le loisir pêche. Il renseigne les caractéristiques piscicoles des différentes eaux privées de l'association, ainsi que celles des eaux publiques situées à proximité.

Une indication concernant les principales familles de poissons présentes pour la pêche dans chacune des eaux aidera le pêcheur à choisir sa destination.

Une carte est jointe au présent guide afin d'aider à la localisation des lieux.

Pour l'acquisition du droit de pêche et toute information, voir au dos de cette plaquette.

L'AAPPMA ARTOLSHEIM adhère depuis 2015 à l'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE) et a mis en réciprocity intégrale ses lots de pêches privés. La carte « interfédérale URNE » est ainsi disponible au prix de 114 euros et permet de pêcher dans l'ensemble des parcours réciprocity des 17 départements composant l'URNE, et dans les lots de la réciprocity du Club Halieutique Interdépartemental (CHI) et de la réciprocity de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO).

LES EAUX PRIVEES

NB : TOUTE FORME D'EMBARCATION EST INTERDITE SUR LES EAUX PRIVEES (dérogation float tube sous conditions – contacter le président)

Ischert (linéaire : 3 km)	1 ^{ère} catégorie		Cyprinidés, Carnassiers, Salmonidés
Mühlbach (linéaire : 2,5 km)	2 ^{ème} catégorie	Voir ci-dessous pour dates d'ouverture	Cyprinidés, Carnassiers
Steingrüngiessen (linéaire : 1,2 km)	2 ^{ème} catégorie		Cyprinidés, Carnassiers , Carpes
Entenloch (surface : 10 ares)		Etang clos, au cœur de la forêt du Rhin	Tanchettes
Gravière « Association foncière » (surface : 36 ares)		« No kill » du 1 ^{er} janvier au 4 juin inclus	Cyprinidés, Carnassiers, Carpes
Etangs Försterplatz (surface : 42 ares)		Pêche interdite ¹	Cyprinidés, Carnassiers, Carpes

¹ : sauf date(s) autorisée(s) ; consulter le président

Le calendrier d'ouverture de pêche en 2026 est le suivant :

Steingrüngiessen, Mühlbach, Giessen (rivières 2^{ème} catégorie) et Entenloch:

- toute la semaine du jeudi 1^{er} janvier au dimanche 5 avril et du samedi 13 juin au jeudi 31 décembre; invitation à respecter une fermeture entre le lundi 6 avril et le vendredi 12 juin inclus.

La pêche dans les fosses du Giessen est fermée du 1^{er} janvier au 12 juin inclus.

Ischert :

- toute la semaine du 14 mars au 20 septembre

Gravière "AF" :

- ouverture toute l'année mais « no kill » du lundi 1^{er} janvier au vendredi 12 juin (**pêche limitée à 2 cannes/pêcheur**)

LES EAUX PUBLIQUES AUX ALENTOURS

Canal du Rhône au Rhin	2 ^{ème} catégorie	Cyprinidés, Carnassiers, Carpes
Ile de Rhinau	2 ^{ème} catégorie	Cyprinidés, Carnassiers, Carpes, Salmonidés
Ile du Rhin à Marckolsheim	2 ^{ème} catégorie	Cyprinidés, Carnassiers, Carpes, Salmonidés
Contre canal de drainage (Schoenau- Diebolsheim)	1 ^{ère} catégorie	Cyprinidés, Salmonidés

Le calendrier de pêche est celui des eaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

Attention, des dates de fermeture spécifique s'appliquent à des espèces en particulier (brochet et sandre).

Consulter les informations fédérales pour plus de renseignements.

